DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT - CANTON DE LA TREMBLADE

COMMUNE D'ETAULES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 27 MARS 2025 à 20 heures 30

Convocations du 13 février 2025.

Nombre de membres en exercice: 17

Présents: 16

Votants: 17

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents ayant donné pouvoir : AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 17 voix, MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Rappel de l'ordre du jour : ORDRE DU JOUR :

Finances:

- Décision modificative budgétaire n°1 -commune
- Attribution des subventions aux organismes de droit privé

Personnel

 Consultation mutualisée organisée par le centre de gestion pour la participation employeur à l'assurance santé complémentaire des agents

<u>Intercommunalité</u>

• Modification des règles de financement de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Divers

• Désignation d'un référent dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics

Questions diverses.

Le maire sollicite les modifications suivantes de l'ordre du jour :

- > AJOUT de la délibération Vente de la remorque des ateliers
- > RETRAIT de la délibération sur les règles de financement de la GEPU

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

> VALIDE les modifications proposées à l'ordre du jour.

<u>DE 015-2025/03-001 ARRÊT DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025</u>

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 20 février 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

ARRETE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 20 février 2025 sans modification

DE 016-2025/03-002 DECISION MODIFICATIVE N°1

Le maire présente au conseil municipal les modifications budgétaires liées à une prise en charge partielle des travaux de pluvial sur la RD14-E1 par la CARA au titre de la GEPU

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
4581705 (041) - 705 : dépense GEPU - RD1	26 928,25	4582705 (041) - 705 : recette GEPU RD14E	26 928,25
	26 928,25		26 928,25
Total Dépenses	26 928,25	Total Recettes	26 928,25

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

> VALIDE les modifications budgétaires ci-dessus présentées

<u>DE 017-2025/03-003 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES</u> <u>DE DROIT PRIVE</u>

Jean-Louis BOITIER indique au conseil municipal que les demandes de subventions des organismes de droit privé ont été étudiées en commission ad'hoc. Il indique que les élus -membres adhérents à certaines associations- n'ont pas participé aux travaux préparatoires afférant à ces dites associations, à savoir :

- Nicolas FOUCHER n'a pas participé aux travaux préparatoires pour l'attribution de la subvention à l'association des Parents et Amis des Ecoles d'Etaules
- Vincent BARRAUD, Josselyne GAGNADRE et Céline BLAIS n'ont pas participé aux travaux préparatoires pour l'attribution de la subvention à l'association l'Arbre vert coopération Nord-Sud,

Il soumet aux élus les propositions de la commission :

Association Etaulaises	demande 2025	proposition subvention 2025	Commemmeres 2025
comité de jumelage		. €	pas de demande reçue
Club de l'àge d'or			pas de demande reçue
Lutte contre le cancer		- €	pas de demande reçue
Nacre et Sel	250,00 €	250,00€	Contribution à l'acquisition d'un ordinateur
Arbre Vert	400,00 €	400,00 €	couverture des frais. Totalité des gains versé au Burkina-Faso
Parents et amis des écoles	1 000,00 €	1 000,00 €	Exercice 2024 déficitaire. Fête de Noël envisagée à L. Pléiade.
coopérative scolaire Ecole maternelle		750,00 €	
coopérative scolaire Ecole élémentaire		750,00 €	
coopérative scolaire voyage école élémentaire		. €	un voyage de toutes les classes au Puy du Fou. Financemen cooperative et budget Transport
union des commerçants UCE	1 000,00 €	1 000,00 €	Investissement dans l'animation communale
Avenir cycliste Etaulais	1 500,00 €	1 500,00 €	course sur Etaules. Projet de modification du circuit. Cours non autorisée par le département
Tennis Club Etaulais		. €	Mise à disposition des terrains, du club house et de la salle omnisports. Trésorerie de 12% à le reprise d'activité en novembre 2024
Les Ragondins		₹ €	
La fête ensemble		- €	
Foyer Flural féérie vénitlenne		600,00€	objectif : équilibre des coûts Mairie/foyer rural. Reconduction du montant de 2024.
total ASSOCATIONS ETAULAISES	4 150,00 €	6 250,00 €	

Associations cantonales	demande 2025	proposition subvention 2025	commentaires 2025	
SNSM	1 000,00 €	1 000.00 €	Etaules 5 adultes sur 31 adhérents. Nouveau bateau. Par d'aide départementale	
ATHLETISME Marennes of presqu'ile			pas de demande reçue	
groupement des pensionnés de la marine marchande		300,00€	pas de demande reçue	
Donneurs de sang La Tremblade		150,00 €		
anciens combattants FNACA	150.00 €	150,00 €	nb :pas de budget 2025 présenté	
Loubine Chib		- €	pass die dernande regue	
presqu'ile 2 j (Judo)		700.00 €	14 onfants Etaulais	
BMX Brouillet	650.00 €	100.00 €	2 enfants Etaulais. Demande justifiée par l'achat d'un alg pour l'espace vestiaire.	
les archers Trembladais	х	100,00 €	Demande déposée sans montant spécifié 2 enfants Etaulais Trèsorerie 7KE	
La boule Matheronne	500,00 €	. €	Pas de subvention à l'activité Boule d'Etaules.	
Fitness Club	200.60 €	- €	Professeur salarié. Activité uniquement destinée aux adultes.	
Coup de paries (Stérilisation chats)	500.00 €	. €	Subvertion accordée aux amis des bêtes de Royan	
Atlantique Seudre Hand Ball	1 000,00 €	700,00 €	14 onfants Etaulais	
Union sportive Trembledaise Rugby	2 000,00 €		10 enfants Etaulais	
Presqu'ile Arvert Foot	1 000,00 €	550,00€	11 enfants Etaulais	
Amicale Laïque Trembladaise	1 000,00 €	400.00 €	8 enfants Etauleis. Cours de danse payant. Participation ex apetració de fin d'année	
ECOLEHTS (trottinette)		- €	ne réalise pas d'activité sur Etaules	
total Associations cantonales	8 000,00 €	4 650,00 €		

divers	demando 2025	subvention 2025	commentaires 2025
las amis das bétos Royan	910,00€	910,00€	Proposition dure convention annually 0,356 per habitant
Association de l'orchestre du collège GARANDEAU		500,00 €	Participation au financement d'un voyage
Rotary Abyan			
école et collège Ste Marie et st Jean Baptiste	ж	4 €	
entance et adolescence. Rochelort	х	- €	
prévention routière	x	- €	
Ecole supérieure du CIPECMA			
comité commémoration libération de la Seudre Oléron			
France Handicap	x	- €	
association jeunes sapéurs pompiers Marennes Oléron	150,00 €	100,00€	1 joune Etaulais
Maison Familiale Rurale Cravans		. €	pas de demande reçue
Majaon Familiala Rurala engevine		. €	pas de demande reçue
total divers	1 060,00 €	1 510,00 €	

TOTAL DES SUEVENTIONS	13 210,00 €	12 410,00 €
-----------------------	-------------	-------------

- Entendu que Nicolas FOUCHER n'a pas participé aux travaux préparatoires pour l'attribution de la subvention à l'association des Parents et Amis des Ecoles d'Etaules,
- Entendu que Vincent BARRAUD, Josselyne GAGNADRE et Céline BLAIS n'ont pas participé aux travaux préparatoires pour l'attribution de la subvention à l'association l'Arbre vert -coopération Nord-Sud,

Le conseil municipal,

Constatant que Vincent BARRAUD, Josselyne GAGNADRE et Céline BLAIS ne prennent pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association l'Arbre vert -coopération Nord-Sud,

Constatant que Nicolas FOUCHER ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association des Parents et Amis des Ecoles d'Etaules,

> DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

Association Etaulaises	demande 2025	proposition subvention 2025	attributions
comité de jumelage		. €	17 volx POUR
Club de l'âge d'or		- €	17 voix POUR
Lutte contre le cancer		- €	17 voix POUR
Nacre et Sel	250,00 €	250,00 €	17 voix POUR
Arbre Vert	400,00 €	400,00 €	14 volx POUR (V.BARRAUD, J.GAGNADRE et C.BLAIS ne prennent pas part au vole)
Parents et amis des écoles	1 000,00 €		16 voix POUR (N.FOUCHER ne prend pas part au vote)
coopérative scolaire Ecole maternelle		750,00 €	17 voix POUR
coopérative scolaire Ecole élémentaire		750,00 €	17 volx POUR
coopérative scolaire voyage école élémentaire		- €	17 voix POUR
union des commerçants UCE	1 000,00 €	1 000,00 €	17 volx POUR
Avenir cycliste Etaulais	1 500,00 €	1 500,00 €	17 volx POUR
Tennis Club Elaulais		- €	17 voix POUR
Les Ragondins		- €	17 voix POUR
La fête ensemble		- €	17 voix POUR
Foyer Rural féérie vénitienne		600,00 €	17 voix POUR
total ASSOCATIONS ETAULAISES	4 150,00 €	6 250,00 €	

Associations cantonales	demande 2025	proposition subvention 2025	attributions
SNSM	1 000,00 €	1 000,00 €	17 voix POUR
ATHLETISME Marennes et presqu'île			17 voix POUR
groupement des pensionnés de la marine marchande		300,00 €	17 volx POUR
Donneurs de sang La Tremblade		150,00 €	17 voix POUR
anciens combattants FNACA	150,00 €	150,00 €	17 voix POUR
Loubine Club		- €	17 voix POUR
presqu'île 2 j (Judo)		700,00 €	17 volx POUR
BMX Breuillet	650,00 €	100,00 €	17 voix POUR
les archers Trembladais	X	100,00 €	17 volx POUR
La boule Matheronne	500,00 €	- €	17 voix POUR
Fitness Club	200,00 €	- €	17 voix POUR
Coup de pattes (Stérilisation chats)	500,00 €	. €	17 Volx POUR
Attantique Seudre Hand Ball	1 000,00 €	700,00 €	17 voix POUR
Union sportive Trembladaise Rugby	2 000,00 €	500,00 €	17 volx POUR
Presqu'île Arvert Foot	1 000,00 €	550,00 €	17 volx POUR
Amicale Lalique Trembladaise	1 000,00 €	400,00 €	17 volx POUR
ECOLEHTS (trottinette)			17 voix POUR
total Associations cantonales	8 000,00 €	4 650,00 €	

divers	demande 2025	proposition subvention 2025	attributions
les amis des bêtes Royan	910,00€	910,00 €	17 voix POUR
Association de l'orchestre du collège GARANDEAU		500,00 €	17 volx POUR
Rotary Royan			17 volx POUR
école et collège Ste Marie et st Jean Baptiste	Х	- €	17 voix POUR
entance et adolescence. Rochefort	х	- €	17 volx POUR
prévention routière	х	- €	17 volx POUR
Ecole supérieure du CIPECMA			17 volx POUR
comité commémoration libération de la Seudre Oléron			17 volx POUR
France Handicap	Х	- €	17 volx POUR
association jeunes sapeurs pompiers Marennes Oléron	150,00 €	100,00 €	17 volx POUR
Maison Familiale Rurale Cravans		- €	17 volx POUR
Maison Familiale Rurale angevine		+: €	17 volx POUR
total divers	1 060,00 €	1 510,00 €	

TOTAL DES SUBVENTIONS	13 210,00 €	12 410,00 €	

DE 018-2025/03-004 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE PARTICIPATION A LA CONSULTATION MUTUALISEE ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 11/02/2025,

Exposé:

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celleci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,

- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - o soit par la collectivité,
 - o soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

> DECIDE:

- De retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- De donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026.
- D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :
 - Versement d'un montant unitaire mensuel brut d'un minimum de 15€ par agent.
 - La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.
- D'autoriser le Maire/Président à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

MODIFICATION DES REGLES DE FINANCEMENT DE LA GEPU - Retirée

<u>DE 019-2025/03-005 DESIGNATION D'UN REFERENT DANS LE CADRE DE LA REFORME DE L'APOSTILLE ET DE LA LEGALISATION DES ACTES PUBLICS</u>

Faisant suite à la communication de l'association des maires sur la réforme de l'apostille et de la légalisation entrant en vigueur respectivement le 1^{er} mai 2025 et le 1^{er} septembre 2025, il convient de désigner des référents qui seront les points de contact des organisations du notariat pour toute demande.

Ils auront accès au Portail sécurisé mis en place par le conseil supérieur du notariat afin d'alimenter une base nationale des signatures publiques en y versant les signatures des élus habilités et des agents de la commune qui signent des actes publics susceptibles d'être produits à l'étranger.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- > DESIGNE Béatrice WATRIN comme référente élue et Sylvie BOUTEILLER comme référente administrative,
- > DIT que l'information sera transmise au Conseil supérieur du notariat

DE 020-2025/03-006 VENTE D'UNE REMORQUE COMMUNALE

Jean ETIENNE indique aux élus que la remorque actuellement utilisée par les services techniques, immatriculée 3155XV17, acquise en 2004 ne répond plus aux besoins du service. En effet dans le cadre de la prévention des TMS il convient d'utiliser une remorque hydraulique pour faciliter le transport et le déchargement de la remorque. Le coût d'acquisition d'une remorque hydraulique est estimé à 4850€.

Dans cette perspective d'acquisition de nouvelle remorque, il propose aux élus de vendre l'ancienne en l'état au prix de 300 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- > DECIDE de vendre la remorque immatriculée 3155XV17 au prix de 300€
- > DIT qu'il sera procédé à l'acquisition d'une remorque hydraulique
- > CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tout document à intervenir

QUESTIONS DIVERSES:

La commune accepte la proposition de recevoir une fête foraine sur la place du champ de foire du 26 mai au 2 juin 2025

La séance est levée à 22h00

naire,

Vu, bon pour publication, le 31 mars 2025.

Vincent BARRAUD.

Daniel MOTARD.

rétaire de séance,

